



Quand puis-je arrêter de verser ma pension alimentaire?

Par **jos29**, le **22/10/2014** à **13:32**

Bonjour ,

Dans le jugement de divorce il est stipulé que la pension sera due au de la de la majorité de chacun des enfants tant qu'ils ne seront pas à même de subvenir à leurs besoins ;

à partir de quelle somme peut-on dire qu'un enfant peut subvenir à ses besoins pour ne plus lui verser une pension ? (rsa ,smic ,...)

en vous remerciant pour votre réponse .

jos 29